Recommandations pour améliorer la prévention de l'introduction **D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES** au Canada et leur gestion

Préparé par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes
Approuvé par le Groupe directeur sur la conservation, la faune et la biodiversité (le 5 janvier 2017)
Aux fins d'examen par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité

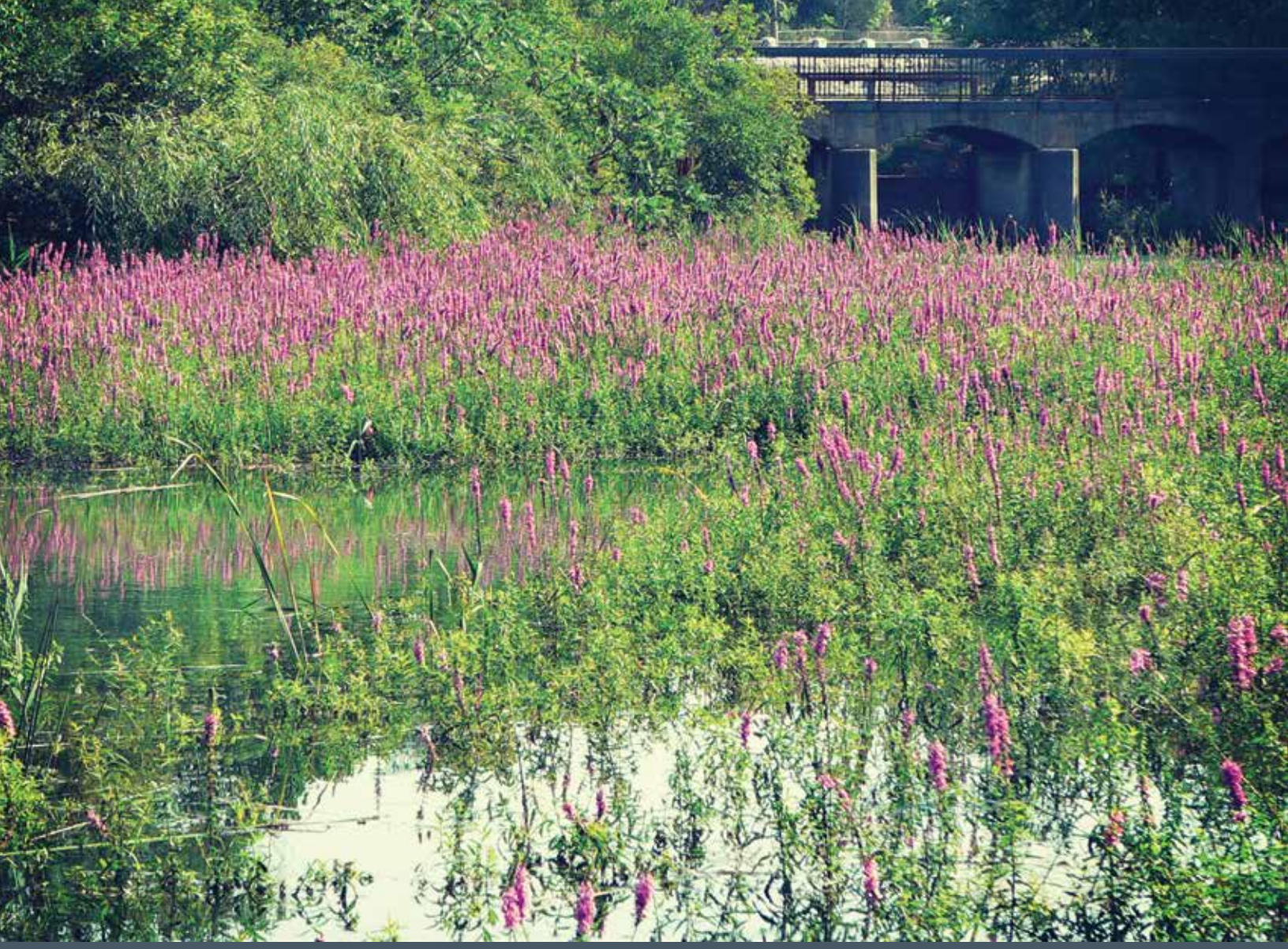

Couverture : Châtaigne d'eau *(Trapa natans)* dans la rivière des Outaouais, en Ontario
Photo : F. MacDonald, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Contreplat : Salicaire pourpre *(Lythrum salicaria)*
Photo : W. Bakowsky, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

List des acronymes :

CCEE : Conseil canadien sur les espèces envahissantes

CNEAE : Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes

ECCC : Environnement et Changement climatique Canada

EEE : espèce exotique envahissante

DPIR : Détection précoce et intervention rapide

FPT : fédéral, provincial et territorial

GDCFB : Groupe directeur sur la conservation, la faune et la biodiversité

GTRF : Groupe de travail sur les ravageurs forestiers

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 2

1 Contexte 4

2 Le défi 6

3 Processus 8

4 Recommandations du Groupe de travail 10

Recommandation 1 12
Amélioration du leadership et de la coordination des mesures sur les EEE au niveau national :
Officialiser le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes

Recommandation 2 16
Amélioration des interventions d'urgence pour les incursions d'EEE :
Élaborer un cadre national pour les initiatives de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR)

Recommandation 3 20
Prise de mesures par les Canadiens :
Unir nos forces pour combattre les EEE

5 Mise en œuvre 24

6 Conclusion 26

7 Annexes 27

Annexe 1 28
Membres du Groupe de travail fédéral-provincial- territorial sur les espèces exotiques envahissantes

Annexe 2 29
Principaux produits de travail du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes

Annexe 3 30
Résumé des commentaires sur les priorités nationales clés en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes, Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes

Annexe 4 32
Commentaires sur les priorités et partenariats nationaux clés, Conseil canadien sur les espèces envahissantes

Annexe 5 35
Résumé, Rapport sur l'atelier national sur les espèces exotiques envahissantes

Moules zébrées *(Dreissena polymorpha)* couvrant un coquillage indigène dans le lac Winnipeg (Manitoba)
Photo : C. Parks, Développement durable Manitoba

Résumé

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des organismes nuisibles dont l'introduction ou la propagation constitue une menace pour l'environnement, l'économie ou la société, du Canada. Les EEE posent une menace importante et croissante au Canada, entraînant des impacts écologiques qui sont souvent irréversibles. Une fois que ces espèces sont établies, il est excessivement difficile et coûteux de les contrôler et de les éradiquer. Le Canada a reconnu l'importance de cet enjeu en adhérant à divers accords internationaux. La **Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes** (la Stratégie) a été publiée en 2004, et elle a constitué le fondement de l'élaboration de plans d'action, de stratégies, de lois et de partenariats d'appui nationaux, fédéraux, provinciaux et territoriaux complémentaires. Toutefois, les approches et les outils provinciaux et fédéraux visant à contrer les menaces liées aux EEE ont de la difficulté à garder le rythme et à évoluer à mesure que les menaces croissent. C'est pourquoi il importe de renforcer et d'améliorer les mécanismes qui appuient la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que ses objectifs de prévention, de détection précoce, d'intervention rapide et de gestion des EEE.

En février 2015, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité ont renouvelé leur engagement à travailler à l'atteinte des objectifs stratégiques de la Stratégie, et ils ont créé un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial sur les EEE. Le mandat du Groupe de travail consistait à déterminer les mesures clés permettant de réaliser des progrès soutenus dans la mise en œuvre de la Stratégie. Au cours des 18 derniers mois, le Groupe de travail a compilé des données probantes et demandé des conseils auprès d'un vaste éventail d'intervenants, terminant avec la tenue d'un atelier national en février 2016. En se fondant sur ces travaux, le Groupe de travail a formulé trois recommandations. Le présent rapport présente ces recommandations, ainsi que les centres d'intérêt et des exemples de tâches prioritaires pour chaque recommandation.

Les trois recommandations sont les suivantes :

RECOMMANDATION 1

Amélioration du leadership et de la coordination des mesures sur les EEE au niveau national : *Officialiser le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes*

CENTRES D'INTÉRÊT :
Renforcer les cadres de politiques pour le dossier des EEE; coordonner des études et des analyses nationales; encourager la collaboration et les partenariats.

RECOMMANDATION 2

Improve Amélioration des interventions d'urgence pour les incursions d'EEE : *Élaborer un cadre national pour les initiatives de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR)*

CENTRES D'INTÉRÊT :
Fournir une orientation sur la façon d'intervenir en cas de nouvelles espèces envahissantes; encourager l'élaboration de plans de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR); transmettre les bilans sur les expériences en matière de DPIR et tirer parti des leçons apprises.

RECOMMANDATION 3

Prise de mesures par les Canadiens : *Unir nos forces pour combattre les EEE*

CENTRES D'INTÉRÊT :
Établir des partenariats stratégiques; communiquer et sensibiliser; renforcer les capacités; échanger des renseignements et des données; renforcer le financement.

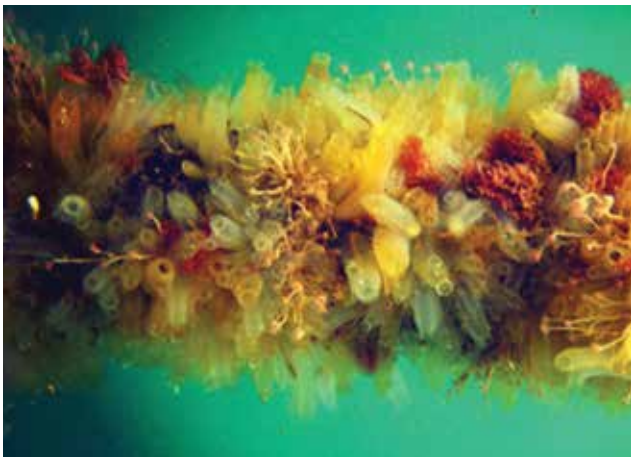

Ascidies jaunes *(Ciona intestinalis)*
Photo : A. Ramsay, ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Î.-P.-É.

Berce du Caucase *(Heracleum mantegazzianum)*
Photo : L. Assinck, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Scarabées japonais *(Popillia japonica)*
Photo : C. Picard, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Épervières *(Hieracium spp)* qui envahissent un bloc de coupe forestière en Colombie-Britannique
Photo : V. Miller, ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique

1 Contexte

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) posent une menace importante et grandissante pour l'environnement, l'économie et la société du Canada. Les espèces exotiques sont des végétaux, des animaux et des microorganismes introduits par des activités humaines à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle antérieure ou actuelle. Les espèces envahissantes sont des espèces exotiques nuisibles dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie ou la société. Les effets écologiques des espèces envahissantes sont souvent irréversibles et, une fois que ces espèces sont établies, il est excessivement difficile et coûteux de les contrôler et de les éradiquer. Après la perte d'habitat, les espèces envahissantes constituent la principale cause de la situation des espèces en voie de disparition. Elles bloquent les infrastructures, obstruent les plages et interfèrent avec les activités récréatives. Les répercussions économiques de seulement 16 espèces présentes au Canada vont de 13,3 à 34,5 milliards de dollars par année sur l'agriculture, la foresterie et les pêches, en plus d'avoir d'importantes répercussions économiques sur le commerce en raison des contrôles et de la quarantaine. Les médias accordent de plus en plus d'attention aux espèces envahissantes. Les espèces très en vue, comme les carpes asiatiques, dominent les grands titres, et la sensibilisation et les attentes du public augmentent.

La **Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes** a été élaborée par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des ressources en 2004. Cette stratégie vise à protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres du Canada, ainsi que leur biodiversité indigène et les végétaux et animaux domestiqués, contre les risques liés aux espèces exotiques envahissantes. La Stratégie vise à minimiser les risques liés aux espèces exotiques envahissantes pour l'environnement, l'économie et la société par l'entremise d'une approche hiérarchique qui priorise la prévention, la détection précoce, l'intervention rapide et la gestion.

Le Canada a reconnu l'importance de cet enjeu en adhérant à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et à d'autres accords internationaux. Récemment, le Canada s'est également engagé avec des pays voisins à élaborer des stratégies régionales. Dans le cadre de la Conservation de la faune et de la flore arctiques (CFFA) du Conseil de l'Arctique, le projet sur les espèces envahissantes dans l'Arctique constitue un projet en plusieurs étapes, dont la première étape vise à élaborer une stratégie et un plan d'action concernant les espèces exotiques envahissantes dans l'Arctique. Le Plan d'action relatif au partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement, approuvé au Sommet des leaders nord-américains de 2016, comporte également un engagement visant à élaborer une stratégie et un plan d'action conjoints de haut niveau.

En 1995, le gouvernement fédéral a publié la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui exigeait l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, telles que des politiques, des plans, des lois et des programmes visant à empêcher les espèces exotiques envahissantes de nuire à la biodiversité. La publication de la *Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes* (la Stratégie) en 2004 constituait une étape importante vers l'atteinte de cet objectif, et elle a été suivie de l'élaboration de plans d'action, de stratégies, de lois et de partenariats d'appui nationaux, fédéraux, provinciaux et territoriaux complémentaires.[1] Toutefois, les approches et les outils provinciaux et fédéraux visant à contrer les menaces liées aux EEE ont de la difficulté à garder le rythme et à évoluer à mesure que la compréhension des menaces s'améliore. C'est pourquoi il importe de renforcer et d'améliorer les mécanismes qui appuient la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que ses objectifs de prévention, de détection précoce, d'intervention rapide et de gestion des EEE.

Agrile du frêne *(Agrilus planipennis)*
Photo : E. Czerwinski, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Photo aérienne d'une frênaie gravement endommagée par l'agrile du frêne
Photo : T. Kimoto, Agence canadienne d'inspection des aliments

Les changements climatiques augmentent considérablement l'urgence de ce défi pour le Canada, car ils peuvent accroître la probabilité que des organismes introduits s'établissent et se propagent, et renforcer davantage la propagation vers le nord des espèces exotiques envahissantes déjà bien établies, augmentant leur impact au Canada.

1 Le Québec collabore avec le gouvernement fédéral et les provinces et territoires en matière de biodiversité, incluant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Il a pris acte de la Stratégie canadienne de la biodiversité, de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, ainsi que des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020, mais n'a pas adhéré à ces initiatives puisqu'il élabore et met en œuvre ses propres instruments visant la conservation de la biodiversité sur son territoire.

La carpe argentée *(Hypophthalmichthys molitrix)* une espèce envahissante observée ici dans les eaux du Mississippi (aux États Unis), fait l'objet d'un projet binational visant la prévention de son introduction dans le bassin des Grands Lacs. Des organismes fédéraux, provinciaux et des États participent à ce projet
Photo : R. Hagerty, US Fish and Wildlife Services

2 Le défi

coordination et valeur ajoutée

Depuis la publication de la Stratégie en 2004, les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ont fait de bons progrès dans de nombreuses initiatives liées à la prévention et au contrôle des EEE (voir l'encadré sur la page suivante). Dans certains secteurs d'activités, de nouveaux mécanismes de coordination ont été mis au point pour encourager la collaboration et l'échange de renseignements. Certains sont régionaux (p. ex., le Groupe sur les EEE de la Région économique Nord-Ouest du Pacifique, l'Inter-Provincial-Territorial Agreement for Coordinated Regional Defense Against Invasive Species, et le Groupe de travail sur les EEE de la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent), tandis que d'autres sont axés sur des groupes d'espèces en particulier (p. ex., le Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes (CNEAE) du Conseil des ministres des Pêches et de l'Aquaculture et le Groupe de travail sur les ravageurs forestiers (GTRF) du Conseil canadien des ministres des Forêts). Beaucoup de travail a été accompli grâce à ces mécanismes, mais il reste encore beaucoup à faire.

Exemples de réalisations dans la mise en œuvre de la Stratégie

- Élaboration de plans et de stratégies infranationaux provinciaux et territoriaux (p. ex., le Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario, et la stratégie relative aux espèces envahissantes de la Colombie-Britannique)
- Amélioration du cadre de réglementation au niveau fédéral (p. ex., les Exigences phytosanitaires pour empêcher l'introduction de végétaux réglementés comme étant des organismes nuisibles au Canada et le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*) et au niveau provincial et territorial (p. ex., la *Loi sur les espèces envahissantes* de l'Ontario, le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* du Manitoba, et les modifications à la *Loi sur les pêches* de l'Alberta)
- Évaluations des risques effectuées pour de nombreuses espèces envahissantes potentielles et les voies d'introduction (p. ex., les matériaux d'emballage en bois, l'eau de ballast et la navigation de plaisance)
- Activités de sensibilisation mises sur pied à l'échelle nationale et provinciale/territoriale (p. ex., campagnes d'information comme « Ne déplacez pas de bois de chauffage » et « Clean-Drain-Dry »)
- Établissement de réseaux de surveillance dans de nombreuses provinces (p. ex., EDDMapS, Sentinelle)
- Conception de systèmes pour la prise de décisions, la communication et la mise en œuvre de plan d'intervention rapide (p. ex., le système de commandement en cas d'incident lié à la carpe asiatique)

En février 2015, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité ont renouvelé leur engagement à travailler à l'atteinte des objectifs stratégiques de la Stratégie, et ils ont établi un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial sur les EEE. Le mandat de ce groupe de travail consistait à déterminer les mesures clés permettant de réaliser des progrès soutenus dans la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi qu'à communiquer les propositions aux ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité à leur prochaine rencontre.

Le mandat du Groupe de travail sur les EEE est le suivant :

1) Déterminer les principales lacunes, les mesures prioritaires et les pratiques exemplaires afin de mieux diriger les efforts canadiens dans la lutte contre les EEE;
2) Cerner les occasions :
    - de renforcer le cadre stratégique;
    - d'améliorer le leadership, la coordination et la collaboration;
    - d'établir des partenariats stratégiques.

Les travaux du Groupe de travail sur les EEE visent à s'inspirer de la Stratégie, et non de la remplacer, et les mesures et priorités clés indiquées dans d'autres plateformes intergouvernementales nationales et régionales demeurent valides. Le Groupe de travail se concentre donc sur les questions et les possibilités transsectorielles qui ajoutent de la valeur aux initiatives fédérales, provinciales et territoriales actuelles.

Les membres du Groupe de travail comptent des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, y compris Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les différents ministères provinciaux et territoriaux responsables du dossier des EEE. Les autres membres du Groupe de travail incluent les coprésidents fédéraux du CNEAE (Pêches et Océans Canada) et du GTRF (Ressources naturelles Canada) afin de garantir une représentation et une coordination transsectorielles. Afin d'assurer l'intégration horizontale, chaque membre est chargé d'établir des liens avec d'autres organismes intéressés de son administration. Le Groupe de travail a également établi un dialogue avec des partenaires non gouvernementaux et d'autres intervenants afin d'obtenir leurs points de vue sur des possibilités d'établir ou de renforcer des partenariats stratégiques visant à aborder la question des EEE. À cette fin, le Groupe de travail a organisé un atelier national à l'intention des intervenants en février 2016 comme élément clé de son plan de travail. Cet atelier est abordé plus en détail dans la prochaine partie. La liste des membres du Groupe de travail se trouve à l'annexe 1, et les principaux produits de travail du Groupe de travail sont énumérés à l'annexe 2.

Épervières *(Hieracium spp)*
Photo : J. Leekie, Conseil sur les espèces envahissantes de la Colombie-Britannique

3 Processus

À compter de juin 2015, le Groupe de travail sur les EEE a amorcé certaines activités lui permettant de formuler des recommandations. La première étape a consisté à procéder à un examen complet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie. Les membres du Groupe de travail ont identifié les réalisations, les lacunes et les problèmes émergents liés à leurs mandats respectifs par rapport aux actions et voies d'introduction prioritaires énumérées dans la Stratégie. Tout en se conformant aux quatre objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie (prévention, détection précoce, intervention rapide et gestion), les membres du Groupe de travail ont également souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur des questions telles que l'établissement de priorités et la gestion des voies d'introduction, la coordination et le cadre législatif pour les EEE.

De novembre à décembre 2015, des entrevues ont été menées auprès des membres du Groupe de travail pour mieux développer et affiner les résultats obtenus lors de l'exercice d'inventaire. Les membres étaient invités à cerner des mesures clés qui sont de portée nationale, sont pertinentes et profitent à plus d'une administration, renforcent le cadre stratégique sur les EEE au Canada, favorisent la collaboration, et sont rentables et durables à long terme. Cette étape a permis de produire un rapport d'analyse des administrations résumant les priorités canadiennes en matière d'EEE, tel qu'elles sont perçues par les membres du Groupe de travail (voir annexe 3).

Un processus parallèle a ensuite été mené auprès du Conseil canadien sur les espèces envahissantes (CCEE). Le CCEE est un « conseil des conseils » qui compte des membres représentant des conseils, des comités et des coalitions sur les espèces envahissantes de la plupart des provinces et des territoires du Canada. Le CCEE a produit sa propre analyse des priorités canadiennes en matière d'EEE (annexe 4) auprès des membres des conseils provinciaux et territoriaux. Les rapports du Groupe de travail et du CCEE présentaient des similitudes marquantes, ainsi que de nombreuses priorités communes.

En février 2016, le Groupe de travail, en collaboration avec le CCEE, a tenu un atelier national à Ottawa afin de discuter des mesures prioritaires. Plus de 50 personnes représentant des gouvernements, des Organisations non-gouvernementales et l'industrie y ont participé. La discussion tenue à l'atelier appuyait nettement les conclusions du Groupe de travail et du CCEE. Les participants ont reconnu que la prévention et la gestion des EEE constituent une responsabilité commune : aucun organisme ou intérêt ne peut à lui seul résoudre le problème. Il était particulièrement encourageant d'entendre les participants exprimer un enthousiasme renouvelé voulant que cette question complexe puisse en fait être réglée par des mesures collaboratives, ainsi que leur volonté ressentie à travailler fort pour atteindre cet objectif.

Cinq principaux thèmes de mesures collaboratives ont émergé de l'atelier et sont résumés dans le rapport sur l'atelier national sur les EEE.

Voici les cinq principaux thèmes :

- l'importance de promouvoir la coordination entre les administrations;
- le besoin d'un financement accru;
- l'importance d'une meilleure information et sensibilisation;
- la nécessité de renforcer les mesures d'intervention d'urgence;
- la valeur de faciliter une plus grande collaboration et des partenariats stratégiques.

Le rapport sur l'atelier a également été envoyé à plus de 135 intervenants supplémentaires aux fins d'examen et de formulation de commentaires. Le résumé du rapport se trouve à l'annexe 5.

Atelier national sur les EEE
Photo : Conseil canadien des espèces exotiques envahissantes

Stations d'inspection des embarcations pour prévenir l'introduction et la propagation de la moule zébrée en Alberta
Photo : Ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta

4

Recommandations du Groupe de travail

Les activités du groupe de travail décrites précédemment, particulièrement l'atelier national et le rapport connexe, ont fourni au Groupe de travail la réaffirmation que la Stratégie nationale est toujours pertinente, et qu'à l'avenir, les efforts devraient viser la **prévention** d'introductions de nouvelles EEE au Canada, et d'identifier et d'aborder les **voies** d'introduction et de propagation des EEE. Les travaux ont également confirmé que d'importantes réalisations ont été faites depuis la publication de la Stratégie en 2004, même si plus de progrès sont nécessaires dans certains domaines clés. Le rapport sur l'analyse gouvernementale et l'atelier national ont révélé plusieurs thèmes récurrents et des mesures interreliées, et ont confirmé qu'un comité FPT national de coordination est fortement nécessaire.

Compte tenu de ces conclusions, le Groupe de travail sur les EEE recommande la prise de mesures dans trois centres d'intérêt stratégiques pour appuyer les futurs travaux collaboratifs sur les EEE :

RECOMMANDATION 1

Amélioration du leadership et de la coordination des mesures sur les EEE au niveau national : *Officialiser le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes*

CENTRES D'INTÉRÊT :
Renforcer les cadres de politiques pour le dossier des EEE; coordonner des études et des analyses nationales; encourager la collaboration et les partenariats.

RECOMMANDATION 2

Amélioration des interventions d'urgence pour les incursions d'EEE: *Élaborer un cadre national pour les initiatives de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR)*

CENTRES D'INTÉRÊT :
Fournir une orientation sur la façon d'intervenir en cas de nouvelles espèces envahissantes; encourager l'élaboration de plans de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR); transmettre les bilans sur les expériences en matière de DPIR et tirer parti des leçons apprises.

RECOMMANDATION 3

Prise de mesures par les Canadiens : *Unir nos forces pour combattre les EEE*

CENTRES D'INTÉRÊT :
Établir des partenariats stratégiques; communiquer et sensibiliser; renforcer les capacités; échanger des renseignements et des données; renforcer le financement.

Chacune de ces recommandations est décrite plus en détail dans les parties suivantes. Chaque recommandation fournit d'importantes possibilités de mettre à profit les activités sectorielles et des administrations existantes en encourageant la collaboration et la coordination nationales pour la prévention et le contrôle des EEE selon les intérêts spécifiques et les capacités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Pour chaque recommandation, le Groupe de travail a déterminé des secteurs d'activité clés et certains exemples de mesures prioritaires qui contribueraient à aborder les activités, les voies d'introduction et les emplacements géographiques à risque élevé. Ils sont basés sur les priorités identifiées par le Groupe de travail et sur les rétroactions des partenaires et intervenants, ils devront être confirmés et priorisés par le GDCFB, et ils sont conditionnels à l'approbation des plans de travail et des budgets connexes par chacun des gouvernements.

Cabomba de Caroline *(Cabomba caroliniana)* sur un moteur de bateau
Photo : Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario

Enlèvement de l'iris faux acore *(Iris pseudacorus)* par des bénévoles en Ontario
Photo : F. MacDonald, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Recommandation 1

Amélioration du leadership et de la coordination des mesures sur les EEE au niveau national

Officialiser le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes

L'un des thèmes récurrents ayant le plus couramment émergé de l'analyse des administrations et de l'atelier national était que, pour être efficace, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes devrait aller au-delà des approches sectorielles et par compétence et qu'un mécanisme national permanent de coordination intergouvernementale générale devrait exister pour les questions relatives aux EEE. Les membres du Groupe de travail FPT sur les EEE, ainsi que les partenaires et les intervenants clés, se sont montrés grandement favorables à la création d'un organe permanent fondé sur le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes en vue de répondre à ce besoin.

Le Comité national sur les EEE proposé s'inspirerait du Groupe de travail spécial sur les EEE afin d'offrir un mécanisme national FPT permanent de coordination à l'appui des efforts de collaboration visant à lutter contre les espèces envahissantes au Canada. Son mandat couvrirait les trois recommandations du Groupe de travail. Un tel mécanisme de coordination intergouvernemental avait été envisagé dans la Stratégie mais n'a jamais été mis en place.

Le Comité national proposé ne remplacerait pas d'autres plateformes nationales intergouvernementales, comme le GTNRF ou le CNEAE, mais il fournirait plutôt un mécanisme permettant d'étudier les questions et les possibilités transsectorielles de collaboration aux priorités communes pour le bénéfice commun. En tant que plateforme permanente d'échange de renseignements sur les programmes en cours, il encouragera également les administrations à bénéficier de l'expérience des autres, réduisant ainsi le dédoublement d'efforts et améliorant les résultats.

Le Comité national relèverait du Groupe directeur des SMA sur la conservation, la faune et la biodiversité (GDCFB), qui s'assurerait que les autres conseils de ministres sont tenus informés des principaux dossiers. Les membres du Comité national continueraient d'englober des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'autres comités FPT sur les EEE, mais la composition serait élargie pour inclure d'autres organismes fédéraux, par exemple l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le Comité national serait chargé de maintenir les liens avec d'autres comités intergouvernementaux et interministériels sur les EEE afin de garantir que les travaux sont alignés et complémentaires.

Tortue à oreilles rouges *(Trachemys scripta elegans)* à Valleyfield, près de Montréal
Photo : S. Fisette, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Les travaux seront axés sur trois domaines prioritaires :

- renforcer les cadres de politiques pour le dossier des EEE;
- coordonner des études et des analyses nationales;
- encourager la collaboration et les partenariats.

Le tableau 1 présente des exemples de tâches prioritaires relatives à cette recommandation. Ces exemples reflètent les lacunes et les priorités clés identifiées lors de l'exercice d'inventaire initial, de l'analyse faite auprès des administrations et de l'atelier national, qui, ensemble, ont fourni un excellent point de départ pour les travaux futurs. Par exemple, au cours des premières étapes du processus, les membres du Groupe de travail ont fourni des informations sur la gestion et la priorisation des voies d'introduction dans leurs juridictions, indiquant où il existe des lacunes importantes. Cette information aidera au développement et à la coordination des stratégies pour aborder les voies d'introduction à haut risque dans l'avenir.

Tableau 1 : Centres d'intérêt et exemples de tâches prioritaires liés à la recommandation 1.

Recommandation 1

Amélioration du leadership et de la coordination des mesures sur les EEE au niveau national

Officialiser le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes

Centres d'intérêt	Exemples de tâches prioritaires
Renforcer les cadres de politiques pour le dossier des EEE	‣ Mettre l'accent sur le cadre de politiques/législatif pour les voies d'introduction clés qui ne sont pas complètement abordées (p. ex. le commerce d'animaux de compagnie) et les questions émergentes (p. ex. le commerce électronique) ‣ Améliorer la boîte à outils pour la gestion à long terme des EEE établies importantes du point de vue économique et environnemental (p. ex. l'homologation des pesticides et les permis pour l'application en milieu aquatique, l'utilisation des agents de lutte biologique, etc.) ‣ Encourager la collaboration et l'échange de renseignements pour l'application de la loi et les inspections dans diverses administrations ‣ Élaborer un cadre national pour les initiatives de DPIR (voir la recommandation 2)
Mener des études et des analyses nationales	‣ Préparer un rapport national sur la situation des EEE au Canada d'ici 2020 ‣ Assurer le suivi des progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 11 (EEE) des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 ‣ Examiner les analyses existantes et appuyer de nouvelles analyses sur les répercussions socioéconomiques afin d'avoir une meilleure idée des coûts afférents aux EEE au Canada ‣ Examiner l'efficacité des programmes de financement actuels et antérieurs et étudier les options pour accroître le financement et générer des revenus, notamment pour les interventions d'urgence et le rétablissement (p. ex. un fonds de prévoyance, des obligations environnementales, des redevances, etc.) ; prendre en compte les bonnes pratiques au Canada et ailleurs dans le monde (p.ex. le financement fédéral-états pour les programmes d'intervention sur les EEE aux États-Unis, le modèle bénéficiaire-payeur de la Nouvelle-Zélande)
Encourager la collaboration et les partenariats	‣ Collaborer avec des partenaires nationaux à la prestation des programmes nationaux relatifs aux EEE (voir recommandation 3) ‣ Encourager la collaboration et l'échange de renseignements avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux

Intervenants qui coupent un peuplement de roseau commun *(Phragmites australis)* aux fins de confinement en Alberta
Photo : Ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta

Longicorne asiatique *(Anoplophora glabripennis)*
Photo : P. Hodge, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Recommandation 2

Amélioration des interventions d'urgence pour les incursions d'EEE

Élaborer un cadre national pour les initiatives de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR)

La prévention des EEE, où et quand c'est possible, est d'une importance cruciale pour éviter ou minimiser les coûts économiques, environnementaux et sociaux à long terme significatifs de l'introduction de ces espèces indésirables. Toutefois, lorsque les EEE contournent les mesures de prévention initiales et entrent au Canada, des mesures d'urgence efficaces sont essentielles pour s'assurer qu'elles ne s'établissent pas. L'analyse des priorités des administrations et l'atelier national ont confirmé qu'il existe des lacunes dans l'approche actuelle d'intervention d'urgence. Des améliorations sont nécessaires dans des domaines tels que les programmes efficaces de surveillance (généraux ou spécifiques aux sites, aux voies d'entrée et aux vecteurs), l'expertise taxonomique et des outils diagnostiques pour soutenir l'identification précise, et des plans d'intervention rapide pour s'assurer que le Canada puisse répondre efficacement en cas de nouvelles incursions de ravageurs.

Longicorne asiatique : une étude de cas en matière de détection précoce et d'intervention rapide Le longicorne asiatique est un ravageur forestier qui s'attaque à pratiquement tous les arbres à grandes feuilles, mais qui a une préférence pour les essences d'érables. Le longicorne asiatique a été découvert pour la première fois en Amérique du Nord, à plusieurs ports, au début des années 1990. Il a été détecté dans la région de Toronto (Ontario) en 2003 et des mesures rapides et efficaces ont mené à l'éradication du ravageur dans les années suivantes. Une nouvelle infestation a été découverte à Mississauga (Ontario) en 2013, et des efforts d'éradication et de quarantaine sont actuellement déployés pour arrêter sa propagation.

Dès la découverte du longicorne, un groupe de travail conjoint a été créé pour éradiquer l'insecte du Canada. Ces efforts d'éradication sont dirigés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et ils englobent le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, le Service canadien des forêts, la Ville de Toronto, la Ville de Vaughan, la Région de York, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, et le Département de l'agriculture des États-Unis. La plupart des découvertes du longicorne asiatique en Amérique du Nord ont été faites par des citoyens attentifs et observateurs qui ont informé les organismes appropriés. La détection précoce est primordiale pour empêcher ce longicorne de s'établir et de se propager.

L'efficacité des partenariats, de la coordination et des communications à divers niveaux, réduit le dédoublement des efforts et favorise le succès des opérations, ce qui améliore considérablement l'efficacité de la détection précoce et de l'intervention rapide (DPIR). À ce jour, peu de plans d'intervention d'urgence ont été élaborés; c'est pourquoi il faut également élaborer des plans de DPIR pour des espèces/groupes taxinomiques, des emplacements géographiques et des voies d'introduction à risque élevé en particulier.

Dans le cadre de cette recommandation, le Groupe de travail suggère trois centres d'intérêt. Le premier centre est l'élaboration d'un cadre national pour les initiatives de DPIR, sous la direction du Comité national sur les EEE. Ce cadre orienterait la façon d'intervenir lorsqu'une nouvelle espèce envahissante fait son apparition dans tout le continuum de la gestion des urgences, de la préparation jusqu'au rétablissement, mais il ne serait pas prescriptif. Ce cadre s'inspirerait des cadres existants au Canada (p. ex., le plan de DPIR relatif aux espèces envahissantes de la Colombie-Britannique, l'ébauche du cadre de soutien des décisions relatives aux ravageurs forestiers), aux États-Unis (p. ex., le cadre national pour la détection précoce et l'intervention rapide, les lignes directrices pour l'établissement de systèmes de détection précoce et d'intervention rapide, le Cadre de gestion des urgences en agriculture), et ailleurs dans le monde (p. ex., le programme national de surveillance de la biosécurité de la Nouvelle-Zélande), et il établirait des liens avec ces cadres. Ce cadre national pourrait aussi s'inspirer des plans établis dans d'autres domaines, par exemple les plans d'intervention lors de catastrophes naturelles.

Tanche *(Tinca tinca)*
Photo : Université McGill

Le deuxième centre d'intérêt vise l'élaboration de plans de DPIR pour les espèces/groupes taxinomiques, les provinces/territoires, les voies d'introduction et/ou les aires naturelles d'importance nationale à risque élevé. Le troisième centre d'intérêt consiste à élaborer des mécanismes pour l'échange de renseignements sur les initiatives de DPIR. Le tableau 2 résume ces centres d'intérêt et présente des exemples de tâches prioritaires.

Hydroglisseur pour l'application d'un herbicide aux fins d'éradication de l'aloès d'eau *(Stratiotes aloides)* dans la voie navigable Trent Severn
Photo : F. MacDonald, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Tableau 2 : Centres d'intérêt et exemples de tâches prioritaires liés à la recommandation 2

Recommandation 2

Amélioration des interventions d'urgence pour les incursions d'EEE

Élaborer un cadre national pour les initiatives de DPIR

Centres d'intérêt	Exemples de tâches prioritaires
Fournir une orientation sur la façon d'intervenir en cas de nouvelles espèces envahissantes	‣ Fournir une orientation sur l'intervention en cas d'EEE dans tout le continuum de gestion des urgences, de la préparation au rétablissement, s'inspirant des cadres existants au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, et établissant des liens avec ces cadres ‣ Le contenu pourrait englober une description des rôles de l'organisme/intervenant et des processus de signalement; des outils législatifs et réglementaires; des approbations et des exigences en matière de délivrance de permis; des mécanismes de communication, notamment les personnes-ressources
Encourager l'élaboration de plans de DPIR	‣ Encourager l'élaboration de plans de DPIR pour les espèces et les groupes taxinomiques à risque élevé; les provinces et les territoires; les voies de propagation; les zones naturelles d'importance nationale ‣ Explorer la faisabilité de mettre en place un fonds national d'intervention d'urgence contre les EEE
Communiquer les expériences en matière de DPIR et s'inspirer des leçons apprises	‣ Coordonner les simulations de réponse et les bilans sur les expériences en matière de DPIR, les ateliers de formation, etc.

Étude sur les effets de l'algue didymo *(Didymosphenia geminata)* sur les invertébrés benthiques et l'habitat du poisson à Million Dollar Falls (Yukon)
Photo : H. Milligan, ministère de l'Environnement du Yukon

Essais de lutte contre le butome à ombelle *(Butomus umbellatus)* à Lake Isle (Alberta)
Photo : ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta

Recommandation 3

Prise de mesures par les Canadiens

Unir nos forces pour combattre les EEE

Bon nombre d'excellentes initiatives relatives aux EEE sont déjà en cours dans l'ensemble du Canada, à tous les ordres de gouvernement, par l'entremise des Organisations non-gouvernementales, ainsi que sur des terres publiques et privées. L'analyse des administrations et l'atelier national ont souligné l'importance de la collaboration et de l'échange de renseignements comme moyens d'unir nos forces pour tirer parti de ces réseaux, programmes et réussites actuels. À la lumière des commentaires reçus pendant l'atelier national, le Groupe de travail a déterminé cinq principaux centres d'intérêt pour mettre en œuvre cette recommandation.

Conseils sur les espèces exotiques envahissantes

Des conseils sur les EEE sont établis dans la plupart des provinces et territoires. Ils sont des organismes multilatéraux sans but lucratif, qui entretiennent habituellement des liens étroits avec les gouvernements. Ils jouent un rôle clé dans la coordination des mesures aux niveaux local, provincial et régional en améliorant la sensibilisation aux EEE et à leurs répercussions, ainsi que la compréhension de celles-ci. Les conseils sur les EEE collaborent avec des partenaires pour donner suite aux priorités de la Stratégie, particulièrement en mettant à profit les mesures locales pour aborder les questions relatives aux EEE. Ils fournissent aux résidents locaux la formation et les outils nécessaires pour identifier les infestations d'EEE nouvelles et existantes, et faciliter l'établissement d'un réseau communautaire de surveillance, améliorant ainsi la gestion des questions relatives aux EEE au sein de leurs administrations.

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes a été créé en 2012 à la demande des conseils provinciaux pour collaborer aux questions communes dans l'ensemble du pays. Par l'entremise de ce mécanisme, les groupes sur les espèces envahissantes de l'ensemble du pays travaillent en partenariat pour s'inspirer des leçons apprises et améliorer la sensibilisation du public aux espèces exotiques envahissantes.

Cinq zones d'intérêt importantes :

- établir des partenariats stratégiques;
- communiquer et informer;
- renforcer les capacités;
- échanger des renseignements et des données;
- renforcer le financement.

Le tableau 3 présente des exemples de mesures prioritaires pour chaque centre d'intérêt principal. Ces exemples visent à créer un fondement sur lequel établir des partenariats de collaboration à long terme avec d'autres intervenants. Il ne s'agit pas de mesures qui seraient prises seulement par le Comité national; le Comité national dirigerait, appuierait ou collaborerait avec des partenaires externes, au besoin, selon la mesure particulière et les ressources disponibles. Les espèces exotiques envahissantes touchent tout le monde, que ce soit les organismes de réglementation, les entreprises, l'industrie ou le grand public. Renforcer la collaboration et permettre aux autres intervenants de prendre des mesures améliorent l'efficacité et les résultats pour tous. Le tableau 3 résume les centres d'intérêt proposés et présente des exemples de tâches prioritaires.

Crabe vert *(Carcinus maenas)* dans la baie Passamaquoddy (Nouveau Brunswick)
Photo : S. Robinson, Pêches et Océans Canada

Tableau 3 : Centres d'intérêt et exemples de tâches prioritaires liés à la recommandation 3

Recommandation 3

Prise de mesure par les Canadiens

Unir nos forces pour combattre les EEE

Centres d'intérêt	Exemples de tâches prioritaires
Établir des partenariats stratégiques	‣ Collaborer avec le CCEE et d'autres partenaires nationaux, et les conseils provinciaux et territoriaux sur les espèces envahissantes ‣ Identifier les répondants du secteur privé, y compris de l'industrie, et travailler en collaboration avec ceux-ci pour aborder les principales voies d'introduction et de propagation ‣ Établir de nouveaux partenariats avec les collectivités Autochtones ‣ Promouvoir les partenariats pour des actions sur le terrain (à la fois réglementaires et communautaires) et la recherche
Communiquer et informer	‣ Élaborer et mettre en œuvre un plan national de communication pour favoriser la diffusion de messages uniformes ‣ Renforcer les liens avec les approches et les programmes de sensibilisation et d'information actuels, possiblement par l'entremise d'un centre/portail commun ‣ Aider le CCEE, l'industrie et d'autres partenaires nationaux dans la prestation des programmes d'information et de sensibilisation sur les EEE, incluant les programmes dans les écoles et les groupes communautaires ‣ Faire participer les intervenants et le public à des forums nationaux et régionaux (p. ex., un forum national biannuel) ‣ Mobiliser le public à l'égard de la prévention et du contrôle des EEE par l'entremise de programmes scientifiques à l'intention des citoyens
Renforcer les capacités	‣ Établir un centre d'échange sur les évaluations des risques, y compris les protocoles (carrefour central/ portail d'échange) ‣ Réaliser des évaluations des risques conjointes ‣ Échanger sur les pratiques de gestion exemplaires et offrir des possibilités de formation
Échanger des renseignements et des données	‣ Préparer des cartes interactives des occurrences d'EEE au Canada, établissant possiblement des liens avec les systèmes de cartographie existants, comme EDDMapS, Sentinelle et Invasive Alien Plant Program Application ‣ S'assurer de l'échange de données entre toutes les organisations et les administrations concernées, ainsi que des connexions avec les systèmes de données provinciaux et territoriaux ‣ Faciliter l'accès du public aux réseaux de signalement fédéraux, provinciaux et territoriaux en assurant un accès facile aux coordonnées
Renforcer le financement	‣ Améliorer les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de financement en partenariat, et en établir de nouveaux, à l'appui des mesures prioritaires

Iris faux acore *(Iris pseudacorus)*
Photo : E. Sellentin, Conseil sur les espèces envahissantes de la Colombie-Britannique

Lutte contre le roseau commun *(Phragmites australis)* dans un milieu humide littoral des Grands Lacs en Ontario
Photo : J. Gilbert, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

5 Mise en œuvre

Il faudrait établir un secrétariat national (à ECCC) pour qu'un nouveau Comité national sur les EEE soit efficace. Les autres éléments administratifs à prendre en considération englobent la nécessité d'élaborer un mandat pour le nouvel organe, ainsi que d'établir un cadre pour la planification du travail et la production de rapports. Des ententes de financement équitable et durable garantiront la continuité sans imposer un fardeau excessif à tout organisme. Le Groupe de travail propose les modalités suivantes :

Mandat

À la suite de l'approbation de ces recommandations par les ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, le Groupe de travail sur les EEE modifiera son mandat aux fins d'approbation par le Groupe directeur sur la conservation, la faune et la biodiversité (GDCFB). Le Comité national sur les EEE (nom à confirmer) sera coprésidé par ECCC et une province ou un territoire, en rotation.

Planification et production de rapports

Le comité national sur les EEE élaborera un plan de travail quinquennal dans lequel les mesures importantes seront classées en ordre de priorité et les coûts seront estimés. Le plan sera présenté au GDCFB aux fins d'approbation.

Le Comité national sur les EEE présentera un plan de travail annuel et le budget connexe au GDCFB aux fins d'approbation et produira un rapport sur les réalisations chaque année.

Le Comité national sur les EEE préparera un rapport sommaire pour chaque réunion des ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité.

Financement

L'établissement d'un nouveau comité national ne doit pas imposer un lourd fardeau financier aux organismes participants. Bon nombre des mesures clés proposées sont déjà en cours ou constituent déjà des priorités au sein de chacune des administrations. Une approche collaborative nationale permettra de diminuer le total des coûts et d'accroître le bénéfice pour toutes les administrations. Les modalités relatives au financement ci-dessous sont proposées :

- ECCC (Service canadien de la faune) assumera les coûts du secrétariat du nouveau Comité national sur les EEE.
- Chaque membre assumera les coûts liés à sa participation (p. ex., les déplacements).
- La mise en œuvre des mesures clés sera divisée en trois catégories :
  1) De nombreuses mesures nécessiteront seulement une contribution en nature de la part des membres;
  2) Certains projets qui seront exécutés directement par le Comité national sur les EEE nécessiteront une contribution supplémentaire en espèces de la part des administrations participantes;
  3) D'autres projets, qui pourraient être appuyés par le Comité national, seront exécutés par des partenaires externes qui obtiendront du financement par d'autres moyens.
- Partage des coûts : des contributions volontaires seront sollicitées auprès de chaque administration selon les projets.
- Les contributions en espèces pourraient être gérées par ECCC selon des modalités à convenir selon les projets.
- Le choix des projets pour lesquels chaque gouvernement sera impliqué et pour lesquels il pourrait participer financièrement se fera au cas par cas, selon les priorités et les capacités humaines et financières de chacun.

Renouée du Japon *(Reynoutria japonica)*
Photo : F. MacDonald, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Scabieuse des champs *(Knautia arvensis)*
Photo : V. Miller, ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique

6 Conclusion

Les espèces envahissantes continueront d'avoir d'importantes répercussions sur l'économie, l'environnement et la société du Canada. Les changements climatiques, la diminution de la résilience des écosystèmes et la dégradation de l'habitat permettent de plus en plus la survie, l'établissement et la propagation des espèces envahissantes. Ces dernières traversent facilement les frontières entre les provinces et territoires et les frontières internationales, aidées par une mondialisation croissante de l'économie, une demande grandissante de marchandises et une plus grande mobilité des populations à l'échelle mondiale, ce qui crée de nombreuses voies d'introduction et de propagation. Il y a eu plusieurs réalisations depuis la publication de la Stratégie nationale en 2004. Toutefois, il est de plus en plus clair qu'une prévention et une réponse efficace vont demander des approches qui transcendent les initiatives sectorielles ou par chacun des gouvernements et vont donc demander une coordination nationale et de nouveaux partenariats.

La proposition actuelle s'appuie sur les priorités établies dans la Stratégie de 2004 et offre un cadre flexible permettant la coordination continue et l'efficacité accrue des nombreux efforts en cours au Canada concernant les espèces exotiques envahissantes selon les intérêts spécifiques et les capacités de chaque gouvernement. Les recommandations et centres d'intérêt, ainsi que les mesures prioritaires proposées, sont le reflet d'une décennie d'expérience canadienne et d'un fort consensus entre les membres du Groupe de travail, les partenaires et les intervenants.

Fourmi rouge européenne *(Myrmica rubra)*
Photo : S. McCann

7 Annexes

Annexe 1

Membres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes

Alberta
- Brian Makowecki (Ministère de l'Environnement et des Parcs)

Colombie-Britannique
- Dominique Sigg (Ministère de l'Environnement)
- Val Miller (Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles)

Manitoba
- Ryan Klos (Ministère du Développement durable)
- Justin Shead (Ministère du Développement durable)

Nouveau-Brunswick
- Steve Gordon (Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources)
- Kathryn Collet (Suppléante)

Territoires du Nord-Ouest
- Suzanne Carrière (Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)

Nouvelle-Écosse
- Sherman J. Boates (Ministère des Ressources naturelles)

Nunavut
- Melanie Wilson (Ministère de l'Environnement)
- Matt Fredlund (Ministère de l'Environnement)

Ontario
- Ala Boyd, Co-présidente (Ministère des Richesses naturelles et des Forêts)
- Francine MacDonald (Suppléante)

Québec
- Isabelle Simard (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)
- Isabelle Desjardins, Frédéric Lelièvre (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

Saskatchewan
- Jeff Keith (Ministère de l'Environnement)

Yukon
- Todd Powell (Ministère de l'Environnement)

Agence canadienne d'inspection des aliments
- Christine Villegas

Environnement and Changement climatique Canada
- Bob McLean, Co-président

Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes
- Jane Keenan (Co-président du CNEAE, Pêches et Océans Canada)

Groupe de travail sur les ravageurs forestiers
- Derek MacFarlane (Co-président du GTRF, Ressources Naturelles Canada
- Anthony Hopkin (Suppléant)

Secrétariat (Environnement and Changement climatique Canada)
- Kelly Torck
- Bruno Paris

Annexe 2

Principaux produits de travail du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes

1. Inventaire :

Données brutes :

- Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes : principales réalisations et lacunes (octobre 2015)
- Voies d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes : mesures de réglementation et de gestion en place (octobre 2015)

Présentations sommaires :

- Analyse des voies d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes (octobre 2015)
- Principales réalisations et défis liés à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (décembre 2015)

Épine vinette *(Berberis vulgaris)*
Photo : F. MacDonald, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

2. Mobilisation des intervenants

- Stratégie de mobilisation des intervenants (décembre 2015)

3. Entrevues menées auprès des membres du Groupe de travail sur les EEE au sujet des priorités

- Réponses des entrevues menées auprès des membres du Groupe de travail national sur les espèces envahissantes (PowerPoint, janvier 2016)
- Analyse des administrations sur les priorités en matière d'espèces exotiques envahissantes (EEE) (Isobel W. Heathcote, janvier 2016)

4. Atelier national sur les espèces envahissantes (février 2016)

Documents précédant l'atelier :

- Commentaires sur les priorités et partenariats nationaux clés, Conseil canadien sur les espèces envahissantes
- Résumé des commentaires sur les principales priorités nationales en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes, Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes

Présentations :

- Conseil canadien sur les espèces envahissantes : mesures prioritaires pour 2020 et les années suivantes
- Analyse des mesures prioritaires relatives aux espèces exotiques envahissantes (EEE), Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes
- Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes : contexte et réalisations

Rapport :

- Atelier national sur les espèces exotiques envahissantes : rapport sommaire

Annexe 3

Résumé des commentaires sur les priorités nationales clés en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes, Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes

(en préparation pour l'atelier national sur les EEE, Février 2016)

Contexte

Le Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) a été mis sur pied en 2015 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la conservation, de la faune et de la biodiversité afin d'appuyer les efforts collaboratifs visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes au Canada en fonction des objectifs stratégiques de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. Le Groupe de travail est composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat consiste à cerner les principales lacunes, les mesures prioritaires et les pratiques exemplaires, ainsi que les possibilités de renforcer le cadre stratégique national et d'améliorer le leadership, la coordination et la collaboration, ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques. Dans le cadre de cet effort, des entrevues ont été réalisées à la fin de l'année 2015 avec des membres du Groupe de travail sur les EEE pour déterminer leurs priorités quant aux mesures qui ont une portée nationale, qui sont pertinentes et utiles à plus d'une administration, qui renforcent le cadre stratégique sur les EEE au Canada, qui favorisent la collaboration et qui sont efficaces et durables à long terme.

Le travail du Groupe de travail sur les EEE vise à s'appuyer sur les efforts existants dans la lutte contre les EEE. Les mesures et priorités principales cernées dans le cadre de la stratégie sur les EEE restent valables et le Groupe de travail sur les EEE reconnaît que beaucoup de travail a été accompli depuis la mise en œuvre de la stratégie en 2004. De même, les principales mesures et priorités recensées par d'autres plates-formes intergouvernementales (le Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes, le Groupe de travail sur les ravageurs forestiers) demeurent valables. Le travail du Groupe de travail sur les EEE a été essentiellement d'identifier les lacunes et possibilités au niveau des enjeux transversaux ou horizontaux.

Résultats

Les résultats tiennent compte d'un large éventail de commentaires parmi les points de vue énoncés et les priorités établies. Les participants ont fait preuve d'optimisme et de créativité, et ont soutenu les efforts concertés pour prévenir, gérer et maîtriser les espèces exotiques envahissantes.

Mesures prioritaires

Voici les mesures prioritaires les plus fréquemment soulevées, en ordre décroissant d'occurrence :

- *Lois et règlements :* réglementer le commerce des organismes; lois et règlements cohérents; modèles de règlement.
- *Campagne de sensibilisation à l'échelle nationale :* envoi de messages cohérents; stratégie de communication nationale; coordination nationale.
- *Accroître et stabiliser le financement :* un financement stable, équitable et accessible; rétablir le programme de partenariat sur les EEE.
- *Établir un mécanisme de coordination intergouvernementale :* préciser les rôles et les responsabilités; cadre d'intervention et de coordination nationale.
- *Élaborer des systèmes et des réseaux afin d'assurer la rapidité des processus décisionnels, des communications et des interventions d'urgence :* concevoir des outils d'aide à la prise des décisions; préciser les rôles et les responsabilités.
- *Base de données nationale sur les EEE : r*enseignements sur la répartition des espèces et les efforts de contrôle; pratiques de gestion bénéfiques (PGB).

- *Augmenter la capacité d'évaluer les risques :* partager les évaluations des risques; trouver de nouvelles façons de travailler ensemble; renforcer la capacité d'évaluer les risques socioéconomiques.
- *Établir un ordre de priorité des voies d'entrée en fonction du risque; élaborer et mettre en œuvre des plans pour maîtriser les voies d'entrée à risque :* collaborer; tenir des réunions nationales portant sur les voies d'entrées principales; mener des projets pilotes sur les voies d'entrée.
- *Augmenter la capacité d'inspection et d'application de la loi aux frontières canadiennes :* habiliter l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à être la première ligne de défense; partage de renseignements transfrontaliers.
- *Effectuer et soutenir des recherches sur les méthodes et les technologies de traitement :* réactions des espèces aux méthodes de traitement; créer et homologuer d'autres pesticides.

Autres mesures prioritaires établies au cours des entretiens : coopération internationale renforcée, réseau coordonné de surveillance publique, besoin d'expertise diagnostique et taxonomique à l'échelle nationale, besoin de recherches afin de concevoir de nouveaux outils de diagnostic et de prévention d'invasion, évaluation des risques pour établir les priorités et déterminer les options pour la gestion des EEE, et plans de rétablissement des écosystèmes vulnérables.

Occasions

Les occasions soulevées le plus fréquemment étaient :

- tirer parti des réseaux et des programmes actuels
- profiter de l'intérêt élevé du public
- modifier des lois actuelles pour y inclure les EEE
- élaborer un réseau national de recherche
- établir des liens avec des priorités non conventionnelles, comme les changements climatiques, les espèces en péril et les biocarburants
- utiliser le marketing social pour influer sur les comportements
- utiliser de nouvelles technologies, comme l'ADN environnemental, des technologies de l'information et les robots Web
- essayer des méthodes de financement innovantes, comme des autocollants sur les bateaux ou des frais supplémentaires pour le carburant
- travailler en étroite collaboration avec les peuples autochtones

Cyprins dorés *(Carassius auratus)* capturés dans un étang urbain à Québec
Photo : P. Turmel, Organisme des bassins versants de la Capitale

Partenariats

Les membres ont suggéré divers mécanismes pour consolider les partenariats nationaux :

- améliorer et consolider le Conseil canadien sur les espèces envahissantes, ainsi que les conseils régionaux, provinciaux et territoriaux sur les espèces envahissantes.
- améliorer les mécanismes de collaboration et de coordination
- élaborer un partenariat ou un réseau national de recherche
- mettre sur pied un comité fédéral, provincial et territorial sur les EEE
- élaborer un système d'alerte national
- accroître la mobilisation des peuples autochtones

Conclusion

Il est ressorti des entretiens beaucoup d'optimisme, d'énergie et d'intérêt à l'égard du soutien mutuel et, surtout, de l'amélioration de la coordination à l'échelle nationale. Les résultats ont révélé de nombreux problèmes étroitement liés ainsi que des solutions potentielles (p. ex. les voies d'entrée, le commerce d'espèces, les contrôles frontaliers); il est ainsi possible d'avoir un effet important grâce à un nombre relativement restreint de mesures.

Annexe 4

Commentaires sur les priorités et partenariats nationaux clés, Conseil canadien sur les espèces envahissantes

(en préparation pour l'atelier national sur les EEE, Février 2016)

Contexte

Établi en 2012, le Conseil canadien sur les espèces exotiques envahissantes (CCEEE) rassemble les conseils, les comités, les gouvernements provinciaux et les coalitions sur les espèces exotiques envahissantes, représentant la majorité des provinces et des territoires du Canada. Cette organisation nationale a été établie à la suite d'une réunion conjointe pancanadienne tenue en 2009 et à la suite d'une recommandation clé issue du Forum national sur les espèces exotiques envahissantes de 2012 demandant que l'on crée une voix nationale pour échanger et coordonner les connaissances au-delà des frontières au Canada, étant donné que les espèces envahissantes ne connaissent aucune frontière.

Ce que nous faisons

Le **Conseil canadien sur les espèces exotiques envahissantes (CCEEE)** travaille de manière collaborative, sans égards aux champs de compétences, afin de soutenir des mesures et l'information pouvant aider à réduire la menace et les répercussions des espèces envahissantes.

Les groupes sur les espèces envahissantes travaillent en partenariat afin de s'appuyer sur les enseignements tirés dans chaque province ou territoire dans le but d'accroître la sensibilisation du public à l'égard des espèces exotiques envahissantes. Détecter tôt les nouvelles espèces envahissantes est essentiel à la prévention, puisqu'une fois établies, elles se répandent rapidement, causant des dommages pour l'environnement, l'économie et la santé humaine.

Mesures prioritaires pour 2020 et au-delà

Des mesures coordonnées et l'obtention de ressources sont essentielles pour permettre des interventions opportunes et efficaces contre les espèces envahissantes. Une coordination est requise entre les différentes administrations, tout en reconnaissant le fait que chaque ordre de gouvernement possède des responsabilités réglementaires distinctes et que le secteur privé joue aussi un rôle essentiel pour garantir le succès. Diverses ressources financières devront être fournies par tous les ordres de gouvernement et par des sources privées, en particulier celles concernées par les « voies de propagation ».

L'écureuil gris de l'Est *(Sciurus carolinensis)* est considéré comme une espèce envahissante sur la côte ouest puisqu'il déplace les écureuils et les oiseaux indigènes
Photo : D. Sigg, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

1. Renforcer le leadership et la coordination

a) Bâtir un réseau beaucoup plus solide au Canada et au-delà des frontières :

- Soutenir le travail effectué avec le Conseil canadien sur les espèces exotiques envahissantes pour veiller à ce que des liens existent au-delà des liens FPT.
- Assurer la tenue de réunions nationales régulières en tant qu'outil pour améliorer la collaboration.

b) Établir un point de contact principal au sein du gouvernement fédéral et dans chaque province et territoire pour les espèces envahissantes :

- Assurer la mise en place d'un organisme centralisé responsable de la coordination et de l'intervention contre les espèces envahissantes à haut risque.
- Accroître un flux coordonné et collaboratif de renseignements entre tous les gouvernements et le secteur privé.

c) Assurer un examen et un suivi de la progression vers l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes pour le Canada :

- Définir clairement les rôles et les responsabilités pour les gouvernements FPT.
- Avoir en place des stratégies clairement définies dans lesquelles sont spécifiés les rôles et les responsabilités de tous les organismes et tous les échéanciers.
- Établir et mettre en œuvre des plans d'action clairs, reliés à la Stratégie nationale et en assurer le suivi.
- Établir un groupe de travail FPT et secteur privé pour aborder les voies d'entrée telles que l'horticulture, les animaux de compagnie et les aquariums.

d) Établir une entente et un cadre nord-américain sur les espèces envahissantes pour échanger l'information et mettre en place une coordination transfrontalière sur les questions émergentes et de prévention.

2. Mettre en place et mettre en application les outils réglementaires

e) Fermer les voies d'introduction pour le transport entrant ou les échanges transfrontaliers.

f) Élaborer et mettre en application des outils réglementaires pour empêcher la vente, le commerce et le déplacement d'espèces envahissantes.

g) Simplifier les évaluations pour les outils réglementaires afin de permettre une approbation plus rapide des pesticides et des outils de lutte biologique éprouvés, y compris les herbicides utilisés dans l'eau et près de l'eau, des applications dans le cadre de la Détection précoce / Intervention rapide (DPIR) et des espèces ciblées sur les étiquettes.

3. Assurer une intervention d'urgence efficace contre les espèces à haut risque

a) Assurer des interventions préventives et efficaces contre les nouvelles espèces envahissantes pouvant entrer au Canada.

b) Élaborer et renforcer un processus fédéral coordonné pour la gestion des risques.

c) Mener des évaluations approfondies des risques et élaborer des plans de gestion des risques.

4. Assurer une gestion efficace

a) Déterminer les habitats ou les zones géographiques prioritaires pour la protection contre les espèces envahissantes.

b) Améliorer la prévention et la détection précoce en officialisant les alliances entre la recherche et l'industrie.

c) Établir une surveillance à long terme pour déterminer les répercussions des espèces envahissantes et leur relation avec les changements climatiques.

d) Établir une base de données de sources ouvertes qui sera utilisée et mise à jour par des partenaires autorisés, c.-à-d. FPT et autres.

5. Accroître les ressources financières

a) Accroître les ressources financières au sein du gouvernement fédéral pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes mise à jour.

b) Obtenir des ressources fédérales pour soutenir et faire appliquer la réglementation nationale pour les premiers envahisseurs au Canada.

- Reconnaître les espèces envahissantes en tant qu'enjeu de conservation équivalent à celui des espèces en péril.
- Accroître le financement à long terme pour les organisations non gouvernementales provinciales et territoriales luttant contre les espèces envahissantes.

c) Fournir des ressources pour le travail en partenariat de lutte contre les espèces à haut risque (c.-à-d. le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes).

d) Établir un fonds en fiducie national pour l'intervention immédiate contre les espèces envahissantes à haut risque au Canada ou dans une région.

6. Accroître l'éducation et la vulgarisation efficaces

a) Élaborer et mettre en œuvre une vaste campagne nationale d'éducation et de sensibilisation sur les espèces envahissantes.

b) Établir et soutenir une semaine nationale ou un mois national sur les espèces envahissantes.

c) Soutenir des campagnes de sensibilisation nationales sur les espèces envahissantes.

d) Soutenir une « plaque tournante » de l'information reliant les ressources gouvernementales et non gouvernementales.

e) Soutenir et établir les liens avec un programme de surveillance national visant à mobiliser plus de Canadiens.

7. Accroître la recherche et assurer un lien avec les pratiques

a) Mener une recherche à long terme sur les répercussions des pesticides pour l'environnement.

b) Mener une recherche à long terme sur l'efficacité des agents de lutte biologique après leur libération.

c) Mener de la recherche sur la perturbation dans les paysages ayant des effets sur la distribution ou sur la persistance des espèces envahissantes.

d) La recherche actuellement menée sur les répercussions sociales, économiques et environnementales des espèces envahissantes au Canada.

Occasions

1. Le LEADERSHIP au Canada et au-delà des frontières

a) Assurer un solide flux vertical au sein du Conseil des ministres et à l'horizontale au sein des provinces, des conseils et d'autres intervenants.

b) Faciliter le Cadre nord-américain sur les espèces envahissantes pour jeter des ponts plus solides aux fins de prévention.

c) Élargir les partenariats avec le Conseil canadien des espèces exotiques envahissantes et d'autres intervenants pour accroître la collaboration.

2. OUTILS RÉGLEMENTAIRES REQUIS

a) Veiller à ce que des outils réglementaires fédéraux et provinciaux soient en place.

b) Définir clairement les responsabilités quant à l'intervention contre les nouvelles espèces envahissantes dans une région du Canada.

3. RECHERCHE

a) Accroître la recherche sur les répercussions économiques et écologiques et sur les principales voies d'entrée des espèces envahissantes.

b) Assurer l'extension des recherches ou la sensibilisation à ces dernières auprès des décideurs et planificateurs à tous les niveaux.

4. ÉDUCATION

a) Soutenir des campagnes nationales aux fins de sensibilisation du public et de son rôle dans la prévention de la propagation des espèces envahissantes.

b) Exploiter l'énergie et le soutien de partenaires clés comme les groupes autochtones, les groupes de gérance et les groupes de plein air.

Partenariats et collaboration

1) Faciliter le Cadre nord-américain sur les espèces envahissantes.

2) Élaborer des protocoles communs concernant les voies d'entrée et les interventions d'urgence à l'échelle du Canada et de l'Amérique du Nord.

3) Établir un partenariat avec le Conseil canadien des espèces exotiques envahissantes aux fins d'éducation et d'information.

4) Soutenir l'établissement d'un site Web national reliant l'information des gouvernements et du secteur privé.

5) Établir une base de données centralisée incluant des liens vers des sources d'information américaines.

6) Soutenir un forum national bisannuel et un bulletin ou une liste de distribution au niveau national.

7) Réinvestir dans les programmes de partenariat alignés sur des campagnes et des priorités nationales (c.-à-d. Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes).

Annexe 5

Résumé, Rapport sur l'atelier national sur les espèces exotiques envahissantes

Ottawa (Ontario), le 25 février 2016

Au Canada, les espèces exotiques envahissantes constituent une menace reconnue pour l'environnement, l'économie et la société. En réponse à cette menace, les ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires ont élaboré, en 2004, la *Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes* afin de fournir un cadre qui orienterait les mesures pour faire face à cette menace. Depuis, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre par les gouvernements, les organisations non gouvernementales environnementales, l'industrie, le milieu universitaire et les citoyens pour appuyer la prévention, la détection précoce, l'intervention rapide et la gestion des espèces envahissantes.

Afin de soutenir encore davantage les objectifs de la Stratégie, les ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité ont établi un Groupe de travail fédéral provincial territorial (FPT) représentatif sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) chargé de déterminer les mesures prioritaires pour mieux positionner les efforts canadiens. Afin d'assurer une perspective nationale en ce qui concerne les mesures prioritaires, le Groupe de travail sur les EEE, en partenariat avec le Conseil canadien sur les espèces envahissantes, a organisé un atelier national le 25 février 2016 pour échanger les points de vue sur les priorités et les mesures potentielles qui nous permettraient d'améliorer la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes au Canada. L'atelier a regroupé 50 participants, notamment des représentants de divers ordres de gouvernement, de l'industrie, des conseils provinciaux et territoriaux sur les espèces envahissantes, du milieu universitaire et d'autres organismes non gouvernementaux et sans but lucratif. Les présentations ont donné un aperçu des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et ont communiqué les résultats d'analyses conduites auprès des gouvernements FPT et des conseils sur les espèces envahissantes en ce qui concerne les priorités et les mesures principales.

Cygnes tuberculés *(Cygnus olor)*
Photo : M. Levesque

L'atelier a permis de dégager cinq thèmes principaux: l'importance d'une coordination intergouvernementale renforcée, la nécessité d'un financement accru, l'importance d'un renforcement de l'éducation et de la sensibilisation, la nécessité de mesures d'intervention d'urgence améliorées et l'importance de favoriser davantage de collaboration et de partenariats stratégiques. Les points de vue recueillis dans le cadre de l'atelier serviront de base pour les mesures futures relatives aux EEE. Il existait clairement un optimisme et une volonté solides de la part des organisations représentées à l'atelier pour appuyer la mise en œuvre de ces objectifs.